

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

J'aimerais revenir sur une partie de mon interpellation de décembre dernier dans laquelle je m'inquiétais du stationnement des poids-lourds et surtout de camions-citerne en des endroits peu appropriés dans notre commune, principalement du vendredi soir au lundi matin au boulevard de la Grande Ceinture, dans le tournant, à proximité immédiate d'habitations et d'une maison de repos. Au-delà du problème d'espace occupé et d'esthétique qui gâche le cachet d'un quartier, ils induisent un sentiment d'insécurité et je m'interroge sur leur dangerosité. Comment être certain du contenu de ces citernes ? Ne transforme-t-on pas certains quartiers en zone « SEVESO » chaque week-end ?

Après 9 mois de réflexion, pourrais-je savoir quand ces camions-citerne vont être déplacés vers un endroit plus approprié ?

D' avance merci pour vos réponses.

L'Echevine MÜLLER-HÜSCH répond que la question concerne une voirie régionale sur laquelle la commune ne peut pas intervenir directement en ce qui concerne l'aménagement.

Par contre, le code de la route est d'application et les services de police et celui de la « Prévention » peuvent travailler avec des SAC et contrôler, si nécessaire, le contenu des camions.

Concernant le stationnement des camions sur notre voirie, il y a deux choses à distinguer : le stationnement des camionnettes et celui des poids lourds. Pour les poids lourds, la commune prépare une décision d'interdiction de stationnement sur les voiries communales. Cela va aider à créer une situation claire et sécurisée. Les zones de stationnement existantes pour camions sont en ce moment toutes dans des zones encore à développer (rue du Sel et rue des Goujons). « Parking Brussels » doit accorder une dérogation pour ne pas appliquer la norme qui demande à la commune de prévoir de la place pour le stationnement de camions lourds. Concernant les camionnettes, les réflexions ont avancé entre-temps. Le service « Mobilité » a terminé l'analyse des voiries communales. Elle se base sur les dimensions des espaces de stationnement. Une décision doit encore être prise et va être intégrée dans la réflexion d'adaptation du stationnement dans les différents quartiers. Cette question a été discutée juste avant la crise « Covid », ce qui ne fut plus une priorité ensuite. Les camionnettes sont essentiellement des véhicules de petites entreprises anderlechtoises. Le Collège a tout fait pendant la crise sanitaire pour ne pas créer de nouveaux obstacles à l'économie locale. Cette question est à nouveau à l'ordre du jour mais n'était pas une priorité pendant ces mois de crise latente.

F. CARLIER remercie madame l'échevine de répondre à des questions qu'elle n'a pas posées. Le problème est donc évacué en disant que c'est une voirie régionale. Qu'en est-il du boulevard de la Grande Ceinture ? Vu qu'ils représentent un danger, où le Collège compte-t-il faire stationner ces camions-citerne ?